

**Décret n° 2024-711 du 30 décembre 2024,
portant ratification de l'avenant au contrat de
crédit conclu, entre la Banque centrale de
Tunisie, au nom et pour le compte de la
République tunisienne et la Banque africaine
d'import-export pour le financement du
budget de l'Etat.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2024-52 du 30 décembre 2024, portant
approbation de l'avenant au contrat de crédit conclu,
entre la Banque centrale de Tunisie, au nom et pour le
compte de la République tunisienne et la Banque
africaine d'import-export pour le financement du budget
de l'Etat,

Vu l'avenant au contrat de crédit conclu, entre la
Banque centrale de Tunisie, au nom et pour le compte de
la République tunisienne et la Banque africaine
d'import-export pour le financement du budget de l'Etat.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'avenant au contrat de
crédit conclu, entre la Banque centrale de Tunisie, au
nom et pour le compte de la République tunisienne et
la Banque africaine d'import-export pour le
financement du budget de l'Etat.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal
officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 30 décembre 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed